

AVIS d'ATTRIBUTION MARCHE PUBLIC de FOURNITURES

Identification du pouvoir adjudicateur :

Etat - Etablissement public national – Education

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Université RENNES 2

Direction des Finances et du Pilotage

Pôle Commande Publique - (Bâtiment Présidence – Porte 404)

Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307 / 35043 RENNES Cedex

achatsmarches@univ-rennes2.fr

Objet du marché

Marché n°2019-18 : « Cartographie du milieu urbain par imagerie satellite »

Code CPV : 71354100 : Services de cartographie numérique

Type de procédure : Marché passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1, R2123-4 à R2123-6, R2132-1 à R2132-14 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique

Caractéristiques principales

Le marché est constitué d'un lot unique.

Montant maximal : 38 000 € HT

Durée du marché :

Le présent accord cadre prendra fin au plus tard le 30 juin 2021.

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées

Critères d'attribution : Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Coefficient de pondération
- Qualité technique du rendu, évaluée sur la base de l'expression de besoin figurant au CCP , notamment la valeur des Unités Minimales d'Intérêts (UMI) proposée pour chaque cartographie	15 %
- Prix et éléments financiers associés à la fourniture de l'ensemble des éléments obligatoires	15 %
- Support technique : durées et délais sur lesquels s'est engagé le candidat	50%
- Calendrier de fourniture des prestations : indiqué dans le CRTA	20%

Publications relatives à la même consultation :

Date parution : 25/06/2019

Nombre d'offres reçues : 1

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 1

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 1

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Non

Nom des titulaires du marché :

KERMAP – 1137 A Avenue des Champs Blancs – 35510 CESSON SEVIGNE – France

Date de notification du marché : 08/10/2019

Le titulaire est une PME : OUI

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus

Tribunal administratif / Hôtel de Bizien / 3 Contour de la Motte / CS 44416 / 35044 RENNES Cedex

Tél. : 02 23 21 28 28 - Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Le comité consultatif de règlement amiable ou litiges relatifs aux marchés publics peut être saisi selon les modalités fixées par le décret 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics.

Le comité consultatif compétent est constitué de médiateurs délégués régionaux, accessible sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/reglement-amiable-des-litiges>

Coordonnées du comité consultatif régional :

DIRECCTE DES PAYS DE LA LOIRE

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

22 mail Pablo Picasso - BP 24209 - 44042 NANTES Cedex 1

Tél : 02 53 46 79 83

Fax : 02 53 46 79 79

Mél : Paysdl.ccira@direccte.gouv.fr